



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,
De la Commande Publique et
Des Affaires Juridiques et Immobilières
DFCPAJI_D2026_0247

Signature convention
Rénovation des berges et des bassins du
Parc Clémenceau

Dotation politique de la Ville (DPV) 2026 –
Préfecture du Nord

Application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant la délégation de signature du Maire par le conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 7 du 28 mars 2026 portant délégation des compétences du Conseil Municipal au Maire et, notamment son 25° permettant au Maire de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et de régulariser les actes et conventions y afférents ;

Considérant que le Parc Clémenceau, situé au cœur du quartier de Belencontre à Tourcoing entre les QPV Phalempins et Pont-Romp, est le deuxième plus grand espace vert de la ville avec une superficie de 11 hectares ;

Considérant que ce parc a été aménagé dans les années 1930 avec plusieurs bassins qui nécessitent aujourd'hui une rénovation suite à des pertes importantes d'eau dues, d'une part, au phénomène des retraits et gonflements des argiles consécutivement aux sécheresses de ces dernières années, et d'autre part, à la perméabilité des sols qui ne favorise plus le maintien d'un niveau d'eau acceptable pour la faune présente dans ces bassins ;

Considérant que, s'agissant d'une opération d'envergure dont le poids budgétaire pour la Ville de Tourcoing est significatif, celle-ci souhaite solliciter un financement auprès de la Préfecture du Nord au titre Dotation politique de la Ville (DPV) 2026 ;

Considérant que suite à la demande de financement pour le projet de « Rénovation des berges et des bassins du Parc Clémenceau » dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) de la Préfecture du Nord, la Ville de Tourcoing a reçu une notification le 24 juin 2026 l'informant de l'attribution d'une subvention d'un montant de 350 000 € HT (trois cent cinquante mille euros hors taxe) ;

Considérant que la subvention accordée par la Préfecture du Nord permet le cofinancement à hauteur de 49,34 % du montant des dépenses prévisionnelles de l'opération qui s'élèvent à 709 385,00 € HT (sept cent neuf mille trois cent quatre-vingt-cinq euros hors taxe)

DECIDONS

Article 1 : D'accepter la subvention d'un montant maximum 350 000 € HT (trois cent cinquante mille euros hors taxe).

Article 2 : De signer une convention entre la Ville de Tourcoing et la Préfecture du Nord, qui contractualise le financement du projet de « Rénovation des berges et des bassins du Parc Clémenceau » et les relations entre les parties.

Article 3 : Les dépenses 2026 sont inscrites au budget 2026.

Article 4 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 5 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la Trésorerie pour information.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

17 SEP. 2026

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing

Accusé Réception en Préfecture le :
Publié sur le site de la Ville le :

17 SEP. 2026



BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2026_0247 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/09/2026

Objet : Signature convention DPV 2026 bassins clémenceau

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 17/09/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 1537_001.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260917-DAJI_D2026_0247-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/09/2026

